

**DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE**

**COMMUNE DE  
MONLET**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2022.**

Date de Convocation Publique	:	14/10/2022
Date d’Affichage	:	14/10/2022
Nombre de Conseillers en exercices	:	09
Nombre de Conseillers Présents	:	07
Nombre de Conseillers Votants	:	09

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le Vingt et Un Octobre Deux Mil Vingt Deux à Dix- Huit heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DESSIMOND, Maire

*Etaient présents* : MM Michel DESSIMOND- Philippe RITTER-Laurent GARNIER- Roland MEYSSONNIER-Raphaël SABY- Eric SOUBEYRE-Christine VALENTIN.

*Etaient absents* : Frédéric DELOLME ayant donné pouvoir à Philippe RITTER.  
Daniel PICOT ayant donné pouvoir à Michel DESSIMOND.

Philippe RITTER a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**OBJET : 31/2022 APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 08/09/2022**

M le Maire propose au conseil de valider les décisions de la CLECT du 08 septembre 2022 (Commission Locale d’évaluation des charges transférées) au cours de laquelle était notamment étudié les impacts financiers consécutifs à la régularisation du transfert de la <<compétence petite enfance>> sur le territoire de l’ex-communauté de communes de l’Emblavez.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents

- Décide de valider le rapport de la CLECT du 08/09/2022.

**Le Maire : Michel DESSIMOND**



**Le secrétaire de séance : Philippe RITTER**

*Délibération 31/2022 certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2022  
Publiée sur le site de la commune de Monlet le :*

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU  
08/09/2022**